



## LA VALEUR : SUJET PRECIEUX DU CONTROLE FISCAL

**Vendredi 3 octobre 2025 – 14h / 18h**

**Conférence en présentiel uniquement à la Faculté de Droit et de Science  
Politique - 39 rue de l'Université - MONTPELLIER (Amphi C, 1<sup>er</sup> étage bât.1)**

**Conférence organisée par  
L'Institut des Avocats Conseils Fiscaux**

**en coopération avec  
le Centre du Droit de l'Entreprise, la Faculté de Droit de Montpellier,  
le Barreau de Montpellier, et l'Ecole de formation des Avocats Centre Sud**

Animée par :

Régis SERPENTIER, Avocat, Délégué régional de l'IACF

Lise CHATAIN, Professeure à l'Université de Bourgogne, Directrice du Master Droit fiscal

Avec la participation de :

Guillaume GOULARD, Conseiller d'Etat, ancien président de la 9<sup>ème</sup> chambre de la Section du contentieux (contentieux fiscal et économique), actuellement Président adjoint de la Section de l'intérieur au Conseil d'Etat

Et la sous-direction de la SJCF de la DGFIP représentée par :

Éric FANCELLI, Fiscalité des professionnels (3B)

Jean-Luc LOPEZ / Xavier HAMELIN, Fiscalité des particuliers (2B)

Nombre de places limité à 300 participants.

Inscription en ligne sur [www.tickets-iacf.fr](http://www.tickets-iacf.fr) avant le 30 septembre

Pour tout renseignement, contactez :

Fabienne DERRIEN, IACF, 01 42 60 10 18, fabienne.derrien@iacf.fr

# LA VALEUR : SUJET PRECIEUX DU CONTROLE FISCAL

## PROGRAMME - Vendredi 3 octobre 2025

Cette conférence a pour objectif d'apporter un éclairage sur l'importante question de la valeur fiscale qui préoccupe les praticiens fiscaux, l'administration fiscale et le juge de l'impôt lesquels sont confrontés au délicat exercice de l'appréciation de la juste valeur des biens acquis ou cédés par les contribuables.

Omniprésente, cette problématique de l'évaluation se pose avec une acuité toute particulière en matière de titres de sociétés pour l'administration fiscale, les juridictions administratives et judiciaires et les praticiens.

Ce thème sera illustré par un cas pratique constituant le fil rouge de toutes les interventions.

**13 h 30 Accueil - 14 h 00 Début de la conférence**

### **LES ENJEUX FISCAUX DE LA VALEUR**

**Dans la gestion fiscale de l'entreprise : le cas des provisions pour dépréciation**

**S'agissant de l'acquisition ou la cession d'actif**

- Apport à prix minoré
- Apport à prix majoré

**Au sein d'un groupe intégré**

**Conséquences en matière de droit d'enregistrement**

### **LES METHODES D'EVALUATION (DES TITRES) RETENUES**

**Quelle(s) méthode(s) appliquer ?**

- Primauté de l'évaluation par comparable
- Méthodes financières subsidiaires
- Guide de l'Evaluation des entreprises et des titres de sociétés

**Retraitements de la valeur**

- Prise en compte des perspectives d'avenir de la société
- Pondération de la méthode multicritère
- Mécanismes de décote

### **GARANTIE ET SECURISATION DE LA VALEUR**

**Dans le cadre de la procédure fiscale**

- Procédure de rectification L. 55 du LPF /L. 17 du LPF
- Administration de la preuve au contentieux
- Recours à l'expertise
- Le Rescrit valeur L. 18 LPF

**18 h 00 Cocktail**

**Objectifs de la formation :** Actualiser vos connaissances sur les derniers développements en matière de fiscalité afin d'appuyer votre pratique professionnelle quotidienne.

**Public :** Avocats fiscalistes, conseils et fiscalistes en entreprise, adhérents et non-adhérents de l'IACF.

**Prérequis :** Avoir une bonne maîtrise de la fiscalité.

**Modalités techniques :** Salle adaptée avec vidéo-projection et connexion wifi.

**Modalités pédagogiques :** Formation en présentiel en inter-entreprise. Essentiellement par présentations magistrales.

**Encadrement :**

- Guillaume GOULARD, Conseiller d'Etat, ancien président de la 9ème chambre de la Section du contentieux (contentieux fiscal et économique), actuellement Président adjoint de la Section de l'intérieur au Conseil d'Etat
- Et la sous-direction de la SJCF de la DGFIP représentée par : Éric FANCELLI, Fiscalité des professionnels (3B), Jean-Luc LOPEZ / Xavier HAMELIN, Fiscalité des particuliers (2B)
- Régis SERPENTIER, avocat, Délégué régional IACF
- Lise CHATAIN, Professeure à l'Université de Bourgogne, directrice du Master Droit fiscal.

**Modalité d'évaluation :** Evaluation du contenu et de la qualité de la formation en fin de séminaire.

**Modalité de suivi :** Une attestation de présence vous sera délivrée validant les heures de formation au titre de la formation continue des avocats. Disponible sur votre compte d'inscription en ligne.

**Point d'attention – Prise en charge :** Les heures de formation dispensées par l'IACF sont validantes au titre de la formation continue des avocats. En revanche, les formations de l'IACF ne peuvent pas être prises en charge par les fonds dits mutualisés dans le cadre de Qualiopi.



## LA VALEUR : SUJET PRECIEUX DU CONTROLE FISCAL

### INSCRIPTION - Vendredi 3 octobre 2025

**Validation de 4 heures au titre de la formation continue des avocats.**

#### Tarifs :

- ✓ Tarif jeune barreau : avocat ayant moins de 4 années d'exercice (PS de 2021 à 2025) : 30 € TTC (25.00 HT)
- ✓ Tarif adhérent IACF ou tout avocat inscrit au Barreau de Montpellier : 80 € TTC (66.67 HT)
- ✓ Tarif non adhérent IACF et/ou non inscrit au Barreau de Montpellier : 120 € TTC (100.00 HT)

## INSCRIPTION en LIGNE

Que vous soyez adhérent ou non à l'IACF, merci de vous inscrire sur [www.tickets-iacf.fr](http://www.tickets-iacf.fr)

1. Connectez-vous ! Votre identifiant est votre code Client IACF que vous soyez adhérent ou non de l'IACF. Si vous n'avez jamais participé à l'une de nos formations, suivez les instructions pour demander la création de votre compte d'inscription en ligne.
2. Une fois connecté, commandez votre billet à la conférence en suivant les instructions. Réglez votre inscription par CB, par virement, par chèque ou sur facture (selon accord).
3. Votre commande sera validée et l'IACF vous enverra la facture correspondante par email.
4. Une attestation de formation vous sera délivrée sur votre compte en ligne uniquement sur signature de la feuille d'émargement.

#### CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles. Les désistements notifiés dans un délai de moins de 7 jours avant la conférence ne donneront pas lieu à remboursement. Les heures de formation sont validées dans le cadre de la formation continue des avocats. Une convention de formation sera fournie sur demande.

**Vous rencontrez une difficulté ou souhaitez être accompagné lors de votre première connexion :**  
Fabienne Derrien : 01 42 60 10 18 ou [fabienne.derrien@iacf.fr](mailto:fabienne.derrien@iacf.fr)